



Suite à l'audition de notre **syndicat national FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**, le 18 mai 2022 (REF TRACT DU 9/06/22) par la sénatrice Mme Isabelle BRIQUET, vous trouverez en cliquant sur ce lien, sa synthèse et son rapport faits au nom de la commission des finances n° 740 (2021-2022) du 29 juin 2022 sur les **Secrétariats Généraux Communs (SGC)**



<https://www.senat.fr/notice-rapport/2021/r21-740-notice.html>

Notre syndicat retrouve certaines de nos positions sur la situation que vivent depuis leur création les collègues au sein des SGCD.

**L'ESSENTIEL en quelques extraits ...**

- ◆ les objectifs ambitieux assignés aux secrétariats généraux communs **sont loin d'avoir été atteints**
- ◆ les objectifs de gains de productivité et de redéploiement vers les fonctions métier **n'ont pas tenu compte de l'attrition depuis une décennie des effectifs des directions départementales interministérielles**
- ◆ les pertes de compétences lors de la création des secrétariats généraux communs ont contribué à **limiter leur efficacité**
- ◆ alors que les secrétariats généraux communs ont dû faire face à de nombreux défis, **un meilleur séquençage des réformes** de l'organisation territoriale de l'état et le recours préalable à une phase d'expérimentation auraient été pertinents
- ◆ le contexte de création des secrétariats généraux communs s'est avéré peu propice au succès de la réforme
- ◆ malgré une phase de préfiguration utile, **l'absence d'expérimentation préalable** a pesé sur la réussite de la réforme
- ◆ il est nécessaire de poursuivre les différents chantiers engagés et **de conforter les moyens des secrétariats généraux communs départementaux** pour permettre la viabilité de la réforme
- ◆ **remettre de l'humain et de la proximité**, une priorité pour répondre aux difficultés rencontrées par les agents des secrétariats généraux communs et des services bénéficiaires
- ◆ Utiliser le temps ainsi dégagé pour mettre en place **une vraie politique de ressources humaines et un accompagnement des carrières**

**La disparition programmée des personnels administratifs au sein des DDI laisse envisager un renforcement de la proximité entre préfecture et SGCD**

La question de l'identité des SGC est d'autant plus centrale que cette identité devra impérativement être affirmée rapidement. En effet, les personnels administratifs de l'administration territoriale de l'État ne seront plus présents que dans les préfectures dans la mesure où les DDI n'auront plus à exercer que des fonctions « métier ». La rapporteure spéciale insiste donc, pour conclure, sur la nécessité de remettre de l'humain en permettant aux agents des SGC et des DDI de se rencontrer, à l'occasion de permanences sur site, voire d'actions d'immersion professionnelle au sein des services.

**la construction d'une identité propre aux secrétariats généraux communs, un mirage ?**

Les secrétariats généraux communs souffrent d'un problème d'identité, alors qu'ils sont rattachés aux instances de dialogue social de la préfecture et sont soumis au même schéma d'emploi. La plupart des personnes auditionnées, y compris les agents du ministère de l'intérieur, considèrent que les SGC sont plus proches de la préfecture que d'une véritable direction interministérielle.

**Un syndicat toujours à vos côtés !**

**FO** PRÉFECTURES  
ET DES SERVICES  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**FSMI**  
FORCE OUVRIÈRE

